



TOUS UNIS, TOUS ÉGAUX

JEUDI 3 DECEMBRE 2020 à l'ARS !



Le Décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020, relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la Fonction Publique Hospitalière, exclut plus de 40 000 agents de la Fonction Publique Hospitalière issus des établissements sociaux, médico-sociaux (hors EHPAD) et des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ainsi que les Familles d'accueil Thérapeutique et les CAE (les plus précaires) !

Nous voilà, de nouveau, à être en première ligne pour faire face à cette nouvelle urgence sanitaire.

**Nous demandons une amélioration de nos conditions de travail
EXIGEONS UNE REVALORISATION IMMÉDIATE DE NOS SALAIRES !**

**EXIGEONS LES 183 EUROS POUR TOUS LES OUBLIÉS
AVEC EFFET RÉTRO-ACTIF AU 1er SEPTEMBRE 2020**



La CGT dénonce depuis le début la décision du gouvernement, avec l'accord de certaines organisations syndicales (CFDT, FO, UNSA), d'exclure les agents des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), du secteur médico-social, du social et du handicap de ce dispositif de 183 euros net accordé en prime ou complément de traitement indiciaire (CTI). Nous dénonçons aussi l'exclusion des personnels en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ainsi que les Familles d'Accueil Thérapeutique.

Covid-19 – Confinement - Déconfinement - Crise sanitaire – État d'urgence.

Sanitaire, Médico-social MÊME COMBAT !

Plus de moyens humains, plus de moyens financiers.

L'incompréhension et la colère sont les maîtres mots de nos collègues.

Pour lutter contre toutes ces injustices et ces aberrations, la CGT revendique :

- **Augmentation de salaire d'au moins 300 €uros pour tous**
- **Dégel du point d'indice**
- **Revalorisation des grilles salariales dès aujourd'hui**
- **Embauches massives de personnels qualifiés dans tous les corps de métiers**
- **Arrêt des managements autoritaires et délétères**
- **Reconnaissance de la COVID en maladie professionnelle**
- **Suppression du jour de carence**
- **Prise en charge totale des tests PCR**
- **Arrêt des fermetures de lits et de services**
- **Ouvertures de lits à la hauteur des besoins**
- **Un véritable statut pour les familles d'accueil thérapeutique**
- **Budget pour la psychiatrie à la hauteur des besoins pour des soins de qualité**
- **Retrait de la loi « ma santé 2022 »**
- **Retrait de la loi de « transformation de la Fonction Publique » qui attaque directement nos droits, nos emplois... dans la Fonction Publique Hospitalière**

Masqués



mais pas muselés

GREVE ET MANIFESTATION



LE JEUDI 3 DECEMBRE 2020

10 h 30 devant l'ARS du Cher